



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-102
concernant le zonage

Annexe X.2 Plan de gestion pour l'exploitation de la carrière

(1/10)



Jean Miller
LOCATION INC



Tél. : (819) 425-3797

Fax : (819) 425-8995

169, route 117, C.P. 4689, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1

PLAN D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE

Le phasage d'exploitation sera réalisé comme figurant au plan n° 74-41-01 du 22 juin 2011, exécuté par Équipe Laurence.

Chaque séquence de dynamitage exécuté représentera environ 100 000 tonnes de granulats finis.

Ces séquences seront de 4 à 6 par année d'exploitation.

Mont Tremblant
le 6 Juillet 2011
Alain Carlis.